

FO

LA FORCE SYNDICALE

MEDDE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MLETR
MINISTÈRE DU LOGEMENT
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ



Paris, le 23 février 2016

Compte-rendu du CHSCT-M du 17 février 2016

À quoi sert un CHSCT ?

Séance présidée par la DRH, qui aura commencé très en retard sans explication, l'ordre du jour ne laissait pas présager que cette réunion du CHSCT-M termine dans le fossé...

Ordre du jour :

- suivi des accidents, décès et suicides,
- programme de prévention 2016,
- bilan service social 2014,
- état de la médecine de prévention dans les DREAL fusionnées,
- état des AP/CP dans les DREAL fusionnées.

Les deux derniers points à l'ordre du jour faisant suite aux demandes de FO lors du CHSCT-M du 25 janvier 2016.

Et pour mémoire, les membres du CHSCT-M, à l'unanimité des membres présents (UNSA non représentée) avaient adressé une recommandation à la Présidente du CHSCT-M, représentante des ministres, pour lui demander de donner une suite favorable aux demandes d'expertise agréée dans les DREAL fusionnées, si les CHSCT en faisaient la demande.

Thierry IVA a lu pour **FORCE OUVRIÈRE** la déclaration préalable suivante :

Madame la Présidente,

FORCE OUVRIÈRE, au regard des documents et des sujets en points à l'ordre du jour, fait les analyses suivantes.

Sur le tableau des accidents, nous demandons une expertise de la protection fonctionnelle et de son application aux personnels accidentés. Nous avons des remontés qui nous font croire que chaque DIR met en œuvre des mesures d'accompagnement mais rien à voir avec la protection fonctionnelle des agents.

*Si ce n'est pas le cas, FORCE OUVRIÈRE demande la **protection fonctionnelle** pour les personnels accidentés. Par ailleurs, constatant l'amélioration de l'information contenue dans les tableaux accidents et suicides, nous souhaitons qu'un effort particulier soit fait quant aux demandes d'imputabilité au service et aux suites des enquêtes.*

Le programme annuel de prévention ministérielle a été élaboré pour une mise en œuvre sur deux ans, nous attirons votre attention sur le fait que même si le programme paraît conséquent, l'effectif de PSPP ne nous permet pas de travailler dans de bonnes conditions, la moitié du programme de 2015 ayant été reporté en 2016, nous constatons donc très peu de nouveautés au travers de celui-ci.

Ce service doit pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions, si le ministère veut réellement

porter une politique ambitieuse en matière d'amélioration de l'Hygiène, de la Santé et des Conditions de Travail.

En ce qui nous concerne, nous avons toujours mis en avant l'importance de cette instance et la nécessité qu'elle soit opérationnelle.

Nous vous rappelons également que le décret du 28 mai 1982 prévoit que le rapport annuel du CHSCT-M soit présenté au CTM. Qu'en est-il ?

Concernant le dernier bilan des assistants sociaux, qui se rapporte à 2014, pouvons-nous en tirer des conclusions qui puissent nourrir nos travaux et être bénéfiques pour la santé des agents ?

D'un premier constat, nous pouvons dire que nous avons raison et que l'ensemble des interventions et des remontés des assistantes sociales correspondent bien à ce que FORCE OUVRIÈRE a toujours mis en avant dans le cadre des réformes menées à la hussarde par le gouvernement.

La politique de la prévention en matière d'HSCT repose uniquement sur la capacité et la volonté des acteurs de la prévention à la mettre en exergue.

Il est souhaitable que ces acteurs soient mieux considérés et qu'ils aient les moyens de fonctionner, il n'y a qu'à voir la conclusion du rapport des assistantes sociales. Les conséquences de cette réforme qui sont reprises dans le rapport, nous les avons dès le départ mises sur la table des discussions. Force est de constater que nous avons raison, malheureusement.

Mais nous aurons l'occasion de rentrer dans les détails lorsque nous aborderons ce point.

Nous n'allons pas nous appesantir sur les médecins de prévention puisque nous connaissons très largement cette problématique pour en avoir débattu, mais il n'est pas acceptable de constater encore que des personnels ne sont couverts par aucune structure de la médecine de prévention.

FORCE OUVRIÈRE, au-delà de la cartographie, souhaite **connaître les intentions de l'administration au regard des fusions et du devenir de ces acteurs**, comme nous l'avons déjà dit le 25 janvier dernier.

Comment allez-vous réorganiser ces services, quelles politiques, tiers temps, visite médicale, regroupement, dans ce cadre, que prévoyez-vous pour les distances à parcourir... ?

En clair, y aura-t-il une orientation ministérielle à ce sujet ou bien les services vont-ils être livrés à eux-mêmes, chacun déterminant sa politique en fonction des moyens qu'ils souhaitent y consacrer ? Et nous aurons beau jeu de faire des tableaux et des bilans montrant le creusement des écarts entre les services dans quelques années !

Même chose pour les acteurs que sont les AP/CP, quelle gestion, politique ministérielle en fonction de chaque service et avec quels moyens (quotité de temps, matériels, déplacements etc) ?

Il nous semble évident que la politique de prévention des risques professionnels et d'aménagement de meilleures conditions de travail reposent sur ces acteurs, en grande partie. Quelle est votre vision à ce sujet et quels objectifs assignez-vous aux DREAL en la matière ? Cela devrait faire partie du plan d'accompagnement RH de la réforme territoriale.

Plus globalement, **nous revendiquons un plan d'accompagnement à la hauteur des enjeux pour que l'ensemble des acteurs de la prévention** (AS/CP, médecin de prévention, ISST et assistantes sociales) puissent remplir pleinement leur mission dans ce contexte difficile pour les agents en matière d'HSCT sans oublier le service RH, sans lequel, ils seraient complètement impuissants.

Enfin, une semaine après un nouveau remaniement ministériel, pourriez-vous nous préciser de combien de ministères dépendent désormais les services : 2 ou 3 ?

Nous attendons également que des instructions ministérielles claires soient données aux DREAL fusionnées quant au maintien du mandat des secrétaires de CHSCT.

Le **décret sur le télétravail** à domicile et en centre de proximité vient de paraître : FO demande que le sujet soit examiné en CHSCT-M comme en CTM et reste dans l'attente de la constitution du GT temps de travail annoncé fin 2015.

Par ailleurs, FORCE OUVRIÈRE s'inquiète de savoir où en est la diffusion de la note socle amiante et des fiches reconnaissance maladies professionnelles suite au CHSCT-M du 25 janvier 2016.

Réponse de la Présidente de séance suite à notre déclaration et à la recommandation du 25 janvier 2016 :

La Présidente du CHSCTM déclare ne pas avoir reçu de motion sous forme écrite et qu'elle ne répondra que sur cette base. Elle présente néanmoins l'argumentaire préparé par ses services reposant sur le caractère facultatif des expertises agréées dans la Fonction publique et sur le fait que des études d'accompagnement sont confiées à des cabinets agréés par le ministère de la santé. Le geste politique qui était attendu n'est donc pas fait par nos ministères !

Interrogé par le secrétaire du CHSCT-M, l'ISST indique que si le désaccord persiste entre les membres du CHSCT-M et l'administration, le réseau des ISST fera une réponse collective sous deux mois.

Pour couper court aux débats qui auraient pu se tenir sur les points 4 et 5 fixés par l'administration en commission de suivi, la Présidente indique qu'au prochain CHSCT-M un bilan des moyens HSCT avant/après fusion sera présenté.

En ce qui concerne les autres points :

- la note aux services sur la reconnaissance d'exposition amiante, elle sera rapidement transmise aux membres du CHSCT-M ;
- l'arrêté du 27 janvier 2016 concernant les droits et moyens syndicaux dans les DREAL, DIR et DIRM sera diffusé avec une note expliquant ce que ça implique ; il reste aux militants FO à exiger les mêmes extensions de droits dans les EP comme le CEREMA !
- rapport du CGEDD sur les armes de service : une partie est confidentielle. Seuls les éléments concernant le CHSCT-M seront transmis par PSPP1.
- remaniement ministériel : les services sont rattachés à deux ministères, et non pas trois comme pourrait le laisser penser l'installation du ministre de l'aménagement du territoire et des collectivités territoriales (résumé au pilotage du CGET...) dans l'hôtel de Castries, habituellement occupé par la ministre du logement.

Une bonne partie des questions posées par FO ne reçoivent ni réponse ni proposition de débat. A quoi sert le CHSCT-M ?

Point 1 : tableaux des accidents mortels et graves, des suicides :

FORCE OUVRIÈRE souligne que même si le renseignement des tableaux a progressé en précision au fil des années, et après de nombreuses interpellations de FO en CHSCT-M, il reste des éléments souvent absents. Or ce sont bien les conclusions des enquêtes et les suites qui peuvent inspirer aux membres du CHSCT-M des propositions d'action.

À quoi sert le CHSCT-M ?

Le débat reste entier, et ce, depuis des années, et malgré les promesses des présidents successifs, sur la prise en compte dans ce suivi de l'ensemble du périmètre du CHSCT-M (DGAC, Établissements publics, etc..). Mais l'administration argue de ses moyens limités et du fait que les tableaux sont faits à partir des données saisies dans Causalis. Réponse maintes fois entendue, rien n'est fait pour offrir au moins une fois par an un bilan des accidents graves et mortels et des suicides dans les services et EP hors Causalis !

En ce qui concerne la **protection fonctionnelle**, FORCE OUVRIÈRE rappelle que peu d'agents (titulaires, stagiaires et contractuels) sont au courant de cette possibilité et qu'une opportunité pourrait apparaître à travers la loi déontologie en cours de discussion !

Point 2 : Présentation du programme ministériel de prévention 2016 :

FORCE OUVRIÈRE demande que les membres du CHSCT-M disposent d'une vision d'ensemble du programme de prévention HSCT et déplore le report de trimestre en trimestre du plan conçu début 2015, et complété par le GT « conditions de travail » l'issue du comité de suivi ARTT de fin décembre 2015, qui a mis en évidence le non-respect des garanties minimales dans une partie des services de nos ministères.

FORCE OUVRIÈRE demande également à disposer d'un tableau de bord incluant tous les GT émanant du CHSCT-M.

Les membres FO du CHSCT-M ne sauraient se satisfaire d'un plan d'action et de prévention sans cesse reporté au prétexte d'un manque de moyens dans l'administration !

À quoi sert le CHSCT-M ?

Point 3 : Présentation du bilan ministériel du service social 2014 :

Mme BOUSSIN présente une synthèse intéressante de ce qui ressort des activités des services sociaux ministériels en 2014, en mettant l'accent sur leur capacité à « accompagner le changement » et sur quelques observations majeures : le besoin de travailler en interdisciplinaire, la gestion des agents au « comportement inadapté à leur environnement professionnel » devenue très problématique en raison de la réduction importante des effectifs, le besoin d'écoute et la recherche de sens chez la plupart des agents dont les services sont souvent soumis à des réorganisations.

Mme OVELACQ, médecin de prévention, ajoute que plusieurs constats doivent permettre de dégager des pistes de réflexion pour agir sur les conditions de travail :

- épuisement professionnel : il sera de plus en plus fréquent avec l'allongement de la carrière professionnelle. Comment gérer le vieillissement au travail ?
- désinsertion professionnelle : quel retour à l'emploi après une longue maladie, après une reconversion professionnelle non anticipée ni choisie ?
- personnes inadaptées : les organisations du travail rendent de moins en moins tolérants, cela invite à réinterroger le collectif de travail.

M. BEAUSSART, représentant des ISST, indique quant à lui retrouver dans ce bilan du service social 2014 les mêmes expressions que dans les rapports des ISST : absence de vision sur l'avenir, dysfonctionnements des collectifs de travail.

À la demande de FORCE OUVRIÈRE de savoir si les pistes d'évolution 2015 ont été mises en œuvre, Mme BOUSSIN répond précisément et positivement sur les suites qui ont été données. La Présidente du CHSCT-M regrette que les membres s'attachent à ne voir que ce qui va mal et souligne que les moyens du service social sont préservés (même si le périmètre ministériel s'est réduit...).

En somme les choses ne vont pas si mal quand on écoute les agents qui ne se plaignent jamais... à quoi sert le CHSCT-M ?

FORCE OUVRIÈRE souligne le rôle des CHSCT : analyser, détecter et proposer des actions de prévention pour la santé physique et morale des agents.

Comme tous les représentants syndicaux en CHSCT-M, nous sommes extrêmement surpris de voir la Présidente quitter la séance, sans qu'elle ait annoncé à son arrivée une obligation particulière.

Suspension de séance demandée après le départ de la Présidente de CHSCT-M : à l'unanimité, les membres du CHSCT-M décident de quitter la séance également, la DRH n'ayant pas formellement passé la Présidence au sous-directeur PSPP et le sujet du soutien HSCT dans les DREAL fusionnées ne pouvant pas être abordé sur des éléments tangibles (les tableaux des points 4 et 5 ne répondaient pas à nos attentes, à savoir quel maintien ou renfort des moyens HSCT dans les DREAL fusionnées).

Dates des prochaines séances de CHSCT-M d'ores et déjà fixées :

28 juin 2016, 11 octobre 2016 et 6 décembre 2016

N'hésitez pas à faire remonter vos questions à contact@feets-fo.fr